

Les entraîneurs jouent un rôle important dans la reprise des activités sportives des participants. Par leur influence, leurs observations et leur lien personnel avec les participants sportifs, ils sont bien placés pour soutenir ceux ayant des problèmes de santé mentale en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré leur position privilégiée pour soutenir la santé mentale des enfants et des jeunes qu'ils entraînent, plusieurs entraîneurs ne se sentent pas suffisamment confiants ou formés pour le faire.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont déterminé que la santé mentale est l'aspect des Canadiens le plus vulnérable à la pandémie de COVID-19. La pandémie a eu un effet disproportionné sur la santé mentale des jeunes et est particulièrement associée à la dépression et à l'anxiété (Nearchou et coll., 2020). Les données indiquent que 40 à 48 % des enfants et des adolescents ont manifesté des problèmes de santé mentale pendant la pandémie (Liang et coll., 2020; Wang et coll., 2020).

Fort d'un partenariat de plus de 500 organismes sportifs de tous les niveaux au Canada, l'Association canadienne des entraîneurs est particulièrement bien placée pour fournir des ressources et améliorer les connaissances en santé mentale grâce à son réseau, à sa capacité et à son expertise. Le projet mobilisera des centaines de milliers de citoyens dans leurs communautés, y compris les entraîneurs, les enseignants et les dirigeants sportifs communautaires; les enfants, les jeunes et les adultes qu'ils entraînent, dirigent et forment; et la communauté élargie dans laquelle ils vivent. Le projet cible plus particulièrement les personnes disproportionnellement touchées par la pandémie COVID-19, notamment les communautés éloignées, les communautés autochtones, les nouveaux arrivants au Canada, les communautés socioéconomiquement défavorisées et les familles des Forces armées canadiennes.

Critères d'admissibilité des ressources

L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) lance un nouveau portail national de ressources en ligne en santé mentale. Le portail sera riche en contenu, informations, recherches, données, infographies et vidéos, le tout hébergé sur le site Web de l'ACE à coach.ca. L'objectif est d'outiller les entraîneurs en leur fournissant des ressources éducatives pour parfaire leurs connaissances en santé mentale, en mettant l'accent sur l'autogestion de la santé et le soutien des participants sportifs.

Nous faisons donc un pas de plus pour soutenir les entraîneurs et les participants sportifs au Canada et sollicitons aujourd'hui des ressources auprès de personnes et d'organismes pour enrichir le portail de ressources en santé mentale.

Toutes les ressources soumises pour le portail doivent répondre à différents critères.

- La ressource doit porter sur l'un des sujets ciblés : santé mentale, maladie mentale, performance mentale, incidence de la COVID-19 sur la santé mentale, conséquences du racisme ou de l'oppression sur la santé mentale, santé mentale en cas de retour au sport (après la pandémie, une blessure, une maladie, etc.) ou d'autres sujets que l'équipe de projet et le groupe de travail estiment pertinents et utiles pour les publics cibles.
- La ressource doit être pertinente pour un ou plusieurs publics cibles principaux ou le public cible secondaire.

- Publics cibles principaux :
 - Entraîneurs dans les communautés éloignées;
 - Entraîneurs dans les communautés autochtones (lorsqu'ils sont les bienvenus);
 - Entraîneurs dans des communautés socioéconomiquement défavorisées;
 - Entraîneurs dans les communautés de Néo-Canadiens ou nouveaux arrivants au Canada;
 - Entraîneurs dans les écoles;
 - Entraîneurs dans les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes.
- Public cible secondaire :
 - Les enfants, les jeunes et les adultes qui participent à des sports partout au pays, sous la supervision d'entraîneurs formés.
- La ressource doit être publiée par un organisme accrédité ou un professionnel de la santé mentale.
- La ressource doit reposer sur la recherche (p. ex. : étude financée par le gouvernement, thèse de doctorat, dissertation approuvée).
- La ressource doit être facilement accessible au public (p. ex. : une page Web accessible au public) et gratuite pour tous.
- La ressource doit être disponible dans l'une des langues officielles du Canada, soit en anglais ou en français.
 - Si la ressource est unilingue, l'ACE peut demander un consentement à la traduction dans la seconde langue officielle.
- La ressource doit être accessible dans l'un des formats suivants :
 - Vidéo;
 - Infographie;
 - Répertoire (p. ex. : lignes d'assistance, sites Web d'organismes);
 - Article de recherche (veuillez inclure le résumé);
 - Document d'information;
 - Article de blogue;
 - Livre électronique;
 - Présentation;
 - Rapport;
 - Autre format, au besoin.

Il est à noter que toutes les ressources fournies seront attribuées à l'organisme et à la source concernés sur le portail. Si une ressource est disponible dans une seule langue officielle (anglais ou français), l'ACE pourrait couvrir le coût de la traduction pour que la ressource soit publiée sur le portail.

Processus de soumission

Les ressources doivent être soumises au moyen du formulaire de soumission, disponible en [anglais](#) et en [français](#). Une seule ressource doit être soumise par formulaire. Pour en soumettre plus d'une, veuillez remplir un formulaire pour chaque ressource.

PORTAIL DE RESSOURCES EN SANTÉ MENTALE

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES RESSOURCES

L'équipe de l'ACE examinera toutes les soumissions pour déterminer leur admissibilité, y compris leur pertinence pour le public cible. À la fin du processus d'évaluation, nous informerons les candidats concernés de l'inclusion de leur ressource dans le portail.

Si vous avez des questions sur le projet, les critères relatifs aux ressources, le processus d'évaluation ou le formulaire, communiquez avec la personne suivante :

Arushi Phillips, aphillips@coach.ca
Gestionnaire, communications et relations publiques, projets spéciaux
Association canadienne des entraîneurs